



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude et approbation du Règlement modifiant le
Règlement sur les conditions d'exercice des fonctions de
directeur du scrutin, déposé à l'Assemblée nationale le
14 avril 2021

Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n ° 2728-20210915

2021

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021.....	1
AUDITION	2
ÉTUDE ET APPROBATION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DES FONCTIONS DE DIRECTEUR DU SCRUTIN.....	2

ANNEXE

I. Documents déposés

Séance du mardi 14 septembre 2021

Mandat : Étude et approbation du Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'exercice des fonctions de directeur du scrutin, déposé à l'Assemblée nationale le 14 avril 2021 (Ordre de l'Assemblée le 14 septembre 2021 rétroactif au 30 août 2021)

Membres présents :

M. Bachand (Richmond), président

M^{me} D'Amours (Mirabel)

M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} Lavallée (Repentigny)

M^{me} LeBel (Champlain), ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale

M. Lemieux (Saint-Jean)

M. Lévesque (Chapleau)

M. Tanguay (LaFontaine)

M. Zanetti (Jean-Lesage), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'institutions démocratiques

Témoin :

Directeur général des élections du Québec :

M. Pierre Reid, directeur général des élections du Québec

M. Jean-François Blanchet, adjoint au directeur général des élections et directeur des opérations électorales

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 47, M. Bachand (Richmond) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

AUDITION

La Commission entend le Directeur général des élections du Québec.

M. le président dépose le document coté CI-195 (annexe I).

**ÉTUDE ET APPROBATION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DES FONCTIONS DE DIRECTEUR DU
SCRUTIN**

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Reid de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Blanchet de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Le Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'exercice des fonctions de directeur du scrutin est approuvé.

À 16 h 38, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

André Bachand

SM/mcb

Québec, le 14 septembre 2021

ANNEXE I

Documents déposés

Documents déposés

Directeur général des élections du Québec. Notes d'allocution prononcée dans le cadre de l'étude et l'approbation du Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'exercice des fonctions de directeur de scrutin

CI-195